

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 616

présenté par

M. Berville

à l'amendement n° 254 (Rect) de M. Lecoq

-----

**ARTICLE PREMIER****CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

À l'alinéa 4, après le mot :

« humain »,

insérer les mots :

« mesuré par l'indice de développement humain ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il convient de mentionner l'indice de développement humain défini par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), qui est fondé sur des critères plus qualitatifs que la croissance du produit intérieur brut.